

Si les propositions qui précèdent agréent au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, je propose que la présente lettre dont les versions anglaise et française font également foi et votre réponse constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et qui demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit dénoncé par l'une ou l'autre partie sur préavis de six mois donné à l'autre.»

Je confirme que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande accepte les propositions énoncées dans votre lettre et que celle-ci, dont les versions anglaise et française font également foi, et la présente réponse constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la présente date et qui demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit dénoncé par l'une ou l'autre partie sur préavis de six mois donné à l'autre.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, les assurances de ma très haute considération.

KEITH HOLYOAKE

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau,
Premier ministre du Canada